

Quand les réserves ont été établies en Colombie-Britannique, au lieu de prévoir de grandes réserves comme dans d'autres régions du Canada, on a établi des réserves très petites pour les Indiens de la côte. Cela provenait du fait que les Indiens de la côte faisaient face à la mer et qu'ils vivaient en bonne partie du produit de la mer plutôt que de la terre. Au début du siècle, une commission fédérale provinciale, la Commission McKenna-McBride, a reconnu cette réalité et préconisé que certaines sections de mer et certains cours d'eau soient réservés à l'usage exclusif des autochtones. Cela montre le rapport historique qui existe entre le peuple indien et la pêche de la côte ouest.

Lorsque la pêche professionnelle a été créée en Colombie-Britannique, la main-d'œuvre était largement composée d'Indiens autochtones. A mesure que ces derniers adoptaient la culture envahissante des Blancs, ils en sont venus à compter sur la pêche commerciale comme gagne-pain. Ils sont en train d'être évincés de ce secteur; on les laisse de côté. Dernièrement et depuis quelques années, certaines petites conserveries établies au bord des anses ferment leurs portes. On les déménage à des endroits plus accessibles tels que Namu et Prince-Rupert. Or, la conserverie de Namu a été fermée et celle de Prince-Rupert est moins prospère. De plus en plus, l'industrie de la pêche est concentrée dans le sud de la Colombie-Britannique. Non seulement ces mesures servent-elles à écarter les autochtones et à ne leur laisser aucune base économique pour leurs communautés, mais elles constituent également un énorme gaspillage de nos ressources humaines. Cette centralisation demande également une plus grande consommation d'énergie. A l'heure où le Canada doit faire face à une crise énergétique, nous pourrions nous demander s'il est bon de procéder ainsi. C'est gaspiller nos ressources humaines et nos ressources énergétiques.

La population des autochtones de la Colombie-Britannique est jeune et en pleine croissance sur le plan démographique. De plus en plus, ces jeunes gens se rendent compte qu'ils n'ont aucun avenir dans la pêche qui a donné du travail à leurs parents et à leurs grands-parents mais qui ne leur offre rien. Nous n'avons qu'à constater les taux croissants de suicides, de criminalité et de maladie, dont la raison est assez évidente. Le taux de chômage chez les jeunes autochtones de la côte du Pacifique est directement relié au manque de débouchés dans la pêche.

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles ils sont évincés. D'abord, il faudrait signaler que nos programmes conçus pour instruire et aider ces jeunes gens à s'adapter aux nouveaux développements de la technologie et des techniques de gestion se sont soldés par un échec.

Deuxièmement, il faut mentionner le programme d'octroi de permis adopté par le gouvernement libéral il y a dix ans environ. A ce moment-là, le ministre des Pêches parlait d'écarter certains des marginaux de ce secteur. Ces gens étaient peut-être des marginaux du point de vue de l'empire occidental et de la société de pêche du Canada, avant que cette dernière

Opérations de pêches—Loi

ne devienne elle-même marginale, mais je tiens à assurer la Chambre que ces pêcheurs n'étaient pas des marginaux du point de vue de leur localité ou de leur famille. Ils étaient les piliers de ces localités et le gagne-pain des leurs. Avec notre programme d'octroi de permis, nous les avons évincés non seulement du marché local, mais même de tous les autres marchés. Ce programme n'a pas atteint ses propres objectifs officiels, mais il a fort bien réussi à évincer les autochtones du secteur de la pêche en Colombie-Britannique. Encore une fois, le manque de capitaux nous cause des problèmes. Ce projet de loi aide-t-il les autochtones à cet égard? A mon avis, non.

● (1640)

De concert avec les groupes d'autochtones, je me réjouis de constater que le ministre a l'intention de rétablir le programme d'aide aux pêcheurs autochtones. C'est une bonne chose à mon avis, mais il ne faut pas oublier que les pêcheurs visés par ce programme ne sont qu'en fort petit nombre. A cet égard, je voudrais vous lire l'extrait suivant d'une lettre que m'a fait parvenir une jeune Indienne:

Mon époux et moi essayons de nous débrouiller tout seuls du mieux que nous pouvons; mais avec tous les obstacles que dresse devant nous le ministère des Pêches avec son système de permis, nous sommes désormais sans permis et, ne pouvant donc plus exploiter notre chalutier, nous n'avons ainsi plus le moyen de gagner notre vie. Nous avons écrit à plusieurs reprises à M. Sol Sinclair qui, en principe, avait travaillé dans le domaine des permis de catégorie «B». Jusqu'à présent, il n'a pas pu faire grand-chose pour nous. Nous n'avons pas pu épargner suffisamment d'argent pour nous procurer un permis de catégorie «A», car nous devons payer des impôts élevés.

Elle poursuit:

Mes paroles n'ont peut-être pas assez de poids pour être entendues. Mais au moins j'essaie de me faire entendre. J'aimerais que vous me disiez ce que vous pensez de ma lettre, et aussi qui peut nous aider. Mon mari et moi-même avons beaucoup de fierté et nous ne voulons pas avoir recours au bien-être.

Je pense que cette lettre très émouvante reflète la situation d'un grand nombre d'Indiens qui voudraient pouvoir travailler dans le secteur de la pêche en Colombie-Britannique, qui voudraient pouvoir vivre avec fierté et dignité. Ce bill ne fait rien pour les aider et, à vrai dire, je n'ai pas vu de loi ou de programme qui les aide.

La Fraternité des autochtones de la Colombie-Britannique a présenté au ministre un mémoire exposant certaines de leurs préoccupations dans ce domaine. Ils disent à ce sujet:

Dans le cas des Indiens de la côte qui comptent depuis longtemps sur les possibilités de pêche en Colombie-Britannique, il faut manifestement garantir et accroître les possibilités qui s'offrent à eux dans tous les domaines du secteur de la pêche.

C'est une nécessité absolue si l'on veut qu'ils participent de façon tangible aux activités économiques des régions dans lesquelles ils vivent et qu'ils arrivent à avoir une certaine influence sur leur propre destinée sociale, culturelle et économique.

Le mémoire poursuit en disant:

La réaction du ministère des Pêches et des Océans et du ministère des Affaires indiennes, deux ministères clés pour les Indiens de la Colombie-Britannique, face à ces priorités, aux programmes connexes et à l'octroi de fonds consiste à nous encourager à développer nos activités de façon indépendante. Toutefois, en pratique, les efforts du personnel de ces ministères et les programmes mis en place ont une portée très limitée et ne peuvent guère nous permettre d'atteindre cet objectif.